



Affichage : 19/10/2021
Retrait : 19/11/2021

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Octobre 2021

Sous la présidence de Monsieur Daniel FAVIER, Maire,

Présents : MM. Mmes BEILLOT – BONNET – BROSSE – CHABERT – GARNIER – DUCRAY – FAURE – FAVIER – FRAISSE – LIOTIER – MEILLER – MOUNIER – PAULET.

Absents Excusés : Monsieur Yannick CHALENCON qui donne procuration à Madame Christiane BEILLOT.

La séance est ouverte à 18 H 30.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des élus.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Océane BONNET comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que Madame Océane BONNET soit le secrétaire pour le conseil municipal du 15 octobre 2021.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU EN DATE DU 27 AOÛT 2021

ADMINISTRATION GENERALE

1. CENTRE DE GESTION 43 – CONVENTION CONSTITUTIVE D’UN GROUPEMENT DE COMMANDE EN VUE DE RETENIR UNE PLATE-FORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS
2. SECTEUR INTERCOMMUNAL D’ENERGIE – DESIGNATION D’UN MEMBRE TITULAIRE

INFORMATIONS

1. RELEVES DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L’ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT
2. LES INFORMATIONS DU MAIRE
3. LES INFORMATIONS DES ADJOINTS AU MAIRE

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU EN DATE DU 27 AOÛT 2021

Le compte-rendu en date du 27 août 2021 est approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

1. CENTRE DE GESTION 43 – CONVENTION CONSTITUTIVE D’UN GROUPEMENT DE COMMANDE EN VUE DE RETENIR UNE PLATE-FORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS

Depuis plus de 15 ans désormais, la réglementation impose aux collectivités locales et établissements publics de dématérialiser les échanges dans les procédures de marchés publics et de concessions de service public. Depuis cette date, les diverses réformes de la commande publique tendent à en renforcer le caractère obligatoire, notamment depuis le passage dit au « Tout démat » le 1er octobre 2018.

Outre la mise en ligne des dossiers de consultation, la plate-forme de dématérialisation des marchés publics (profil acheteur) doit permettre de recueillir les offres des entreprises en toute sécurité et confidentialité, la mise en œuvre des éventuelles négociations et la notification aux entreprises non retenues et attributaires.

Christiane BEILLOT – 1^{ère} Adjointe

Compte au Trésor

A ce jour, le compte affiche **142 427,15 €.**

Ressources Humaines

Suite au désistement de notre candidate au remplacement du poste administratif pour cause de congés maternité, nous rencontrons des difficultés pour trouver un/une potentiel(le) remplaçant(e). Le service de remplacement du Centre de Gestion a été saisi et est dans l'impossibilité de proposer quelqu'un par manque de personnel.

Le remplacement de Mme Polidor sera donc effectué par Mmes Grizard et Souvignet.

Marie-Josèphe PAULET – 2^{ème} Adjointe

Etat des demandes d’Urbanisme

3 Permis de Construire :

- MONCHALIN Richard – Malataverne – Garage
- SAHUC Marie-Pierre – Bourg – Aménagement d'une Terrasse
- GRAVY Charles – Arzilhac – Piscine et local technique

2 Déclarations Préalables :

- ENERGY GO – BEYSSAC – Courenc – Isolation Extérieure
- MARGERIT Gérald – Peyre – Agrandissement d'une fenêtre existante

Eric FRAISSE – 3^{ème} Adjoint

Compte-rendu des travaux du service technique

Point sur la réfection de la canalisation – Réservoir des Mazeaux

La canalisation n'étant pas sous pression il n'y a pas d'urgence à faire des travaux sur celle-ci.

Réfection de la buvette du stade

Le toit le plafond et le plancher de la buvette du stade étant très abîmer il était nécessaire d'entreprendre des travaux de réfection.

Ces travaux seront fait par les membres de l'ASBM, la mairie a fourni les matériaux.

Dominique LIOTIER – 4^{ème} Adjointe

Changement du fournisseur du service de restauration scolaire

Pour rappel, nous avons rencontré la société API le 31 août dernier, afin d'étudier l'éventualité d'un changement de prestataire. Après différentes recherches administratives, il apparaît qu'un changement sera possible uniquement à compter de la rentrée 2022-2023 car la commune est engagée par contrat avec le fournisseur actuel. La dénonciation du contrat ne peut avoir lieu qu'après dénonciation expresse par lettre recommandée avec accusé réception au plus tard six mois avant l'expiration de chaque période. Le début de chaque période est fixé au 1^{er} septembre de l'année N.

Organisation du repas des ainés

Présentation du menu et de l'animation, ainsi que l'organisation pour la mise en place et le déroulement du repas qui aura lieu le 6 novembre 2021 à la salle polyvalente.

Organisation du spectacle de Noël des enfants

Une demande de devis a été faite à l'association Cékankonjou

Fin de Séance – 21 H 00

COMPTE-RENDU DETAILLE SUR WWW.BEAUX.FR

